

TRADEMARK ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNS THE ENTIRE INTEREST AND THE GOODWILL		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Domaine Lucien Albrecht		02/04/2013	societe anonyme (sa): FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	Societe Cooperative Agricole WOLFBERGER, Cave Cooperative Vinicole d'EGUISHEIM, Cooperative Vinicole a EGUISHHEIM, Les Vignerons Reunis d'EGUISHEIM, Societe des Producteurs a EGUISHHEIM, Cave Vinicole a EGUISHHEIM, Les Celliers du Pape Saint..		
Street Address:	6 Grand Rue		
City:	EGUISHEIM		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	68420		
Entity Type:	Societe Cooperative Agricole a Capital Variable: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	2268687	LUCIEN ALBRECHT	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	6315013526		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	6315015700		
Email:	docket@cdfslaw.com		
Correspondent Name:	Carter, DeLuca, Farrell & Schmidt, LLP		
Address Line 1:	445 Broad Hollow Rd.		
Address Line 2:	Suite 420		
Address Line 4:	Melville, NEW YORK 11747		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	1913-41		

DOMESTIC REPRESENTATIVE

900253856

TRADEMARK
 REEL: 005017 FRAME: 0172

CH \$40.00 2268687

Name:
Address Line 1:
Address Line 2:
Address Line 3:
Address Line 4:

NAME OF SUBMITTER:

Pina M. Campagna

Signature:

/pina m. campagna/

Date:

04/30/2013

Total Attachments: 25

source=00409841#page1.tif
source=00409841#page2.tif
source=00409840#page1.tif
source=00409840#page2.tif
source=00409840#page3.tif
source=00409840#page4.tif
source=00409840#page5.tif
source=00409840#page6.tif
source=00409840#page7.tif
source=00409840#page8.tif
source=00409840#page9.tif
source=00409840#page10.tif
source=00409840#page11.tif
source=00409840#page12.tif
source=00409840#page13.tif
source=00409840#page14.tif
source=00409840#page15.tif
source=00409840#page16.tif
source=00409840#page17.tif
source=00409840#page18.tif
source=00409840#page19.tif
source=00409840#page20.tif
source=00409840#page21.tif
source=00409840#page22.tif
source=00409840#page23.tif

ACTE CONFIRMATIF

CONFIRMATORY DEED

Entre les soussignées :

DOMAINE LUCIEN ALBRECHT, société anonyme, ayant son siège social 9 Grand Rue, 68500 Orschwihr (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 314624834,

En redressement judiciaire selon jugement du Tribunal de grande instance de Colmar du 11 septembre 2012,

Représentée par la SELARL CM WEIL & GUYOMARD, Administrateur Judiciaire, ayant son siège 28 rue de Lattre de Tassigny, 67300 Schiltigheim (France), prise en la personne de Me Nathalie Guyomard, dûment habilitée en vertu d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Colmar du 13 novembre 2012,

ci-après dénommée la Cédante,

d'une part, et

Société Coopérative Agricole "WOLFBERGER" "Cave Coopérative Vinicole d'EGUISHEIM" "Coopérative Vinicole à EGISHEIM" "Les Vignerons Réunis d'EGUISHEIM" "Société des Producteurs à EGISHEIM" "Cave Vinicole à EGISHEIM" "Les Celliers du Pape Saint Léon IX" - "KROSSFELDER" - "Cave Coopérative de Dambach La Ville et environs", société coopérative agricole à capital variable, ayant son siège social 6 Grand Rue, 68420 Eguisheim (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° 775642275, représentée par M...DUFOUR BERTRAND....., en qualité deDIRECTEUR GENERAL....., dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée la Cessionnaire,

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La Cédante est propriétaire de la marque "I UCIEN ALBRECHT" (ci-après "la Marque") et notamment des enregistrements de marques suivants (ci-après "les Enregistrements de marque") :

Between the undersigned:

DOMAINE LUCIEN ALBRECHT, "société anonyme", having its registered office 9 Grand Rue, 68500 Orschwihr (France), registered in the Register of Companies of Colmar under No. 314624834,

Under reorganisation under supervision of the court according to the ruling of the Court of first instance of Colmar of September 11, 2012,

Represented by the SELARL CM WEIL & GUYOMARD, Insolvency Administrator, having its registered office 28 rue de Lattre de Tassigny, 67300 Schiltigheim (France), acting through Me Nathalie Guyomard, duly empowered under a ruling of the Court of first instance of Colmar of November 13, 2012,

hereinafter referred as the Assignor,

on the one hand, and

Société Coopérative Agricole "WOLFBERGER" "Cave Coopérative Vinicole d'EGUISHEIM" "Coopérative Vinicole à EGISHEIM" "Les Vignerons Réunis d'EGUISHEIM" "Société des Producteurs à EGISHEIM" "Cave Vinicole à EGISHEIM" "Les Celliers du Pape Saint Léon IX" - "KROSSFELDER" - "Cave Coopérative de Dambach La Ville et environs", "société coopérative agricole à capital variable", with its registered office 6 Grand Rue, 68420 Eguisheim (France), registered in the Register of Companies of Colmar under No. 775642275, represented by M.....DUFOUR BERTRAND....., acting as...GENERAL MANAGER....., duly empowered for this purpose,

hereinafter referred as the Assignee,

on the other hand, and

It is hereby intended and agreed what follows:

The Assignor is the owner of the trademark "LUCIEN ALBRECHT" (hereinafter "the Trademark") and in particular of the following trademark registrations (hereinafter "the Trademark Registrations") :

- "LUCIEN ALBRECHT" aux Etats-Unis déposé le 13 avril 1998 sous le n° 75/466417 et enregistré le 10 août 1999 sous le n° 2268687.
- "LUCIEN ALBRECHT" à Hong Kong déposé et enregistré le 23 juillet 2008 sous le n° 301166625.

- "LUCIEN ALBRECHT" in the United States filed on April 13, 1998 under No. 75/466417 and registered on August 10, 1999 under No. 2268687.
- "LUCIEN ALBRECHT" in Hong Kong, filed and registered on July 23, 2008 under No. 301166625

En date du 4 février 2013, un Acte de cession de fonds de commerce a été signé entre les parties au présent acte confirmatif.

On February 4, 2013, an Assignment of goodwill was executed between the parties to this confirmatory deed.

Aux termes des présentes, les parties renvoient à l'Acte de cession de fonds de commerce du 4 février 2013 pour préciser que la propriété de la Marque et des Enregistrements de marque a été cédée à la Cessionnaire conformément aux dispositions de cet Acte de cession.

The parties hereby revert to the Assignment of goodwill of February 4, 2013 to stipulate that the ownership of the Trademark and of the Trademark Registrations was assigned to the Assignee according to the provisions of the Assignment.

Par les présentes, les parties confirment, pour autant que de besoin, la cession de la propriété de la Marque et des Enregistrements de marque de la Cédante au profit de la Cessionnaire.

The parties hereby confirm, shall need be, the assignment of the ownership of the Trademark and of the Trademark Registrations from the Assignor to the Assignee.

En conséquence de quoi, la Cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits inhérents à la Marque, tels que remontant à sa création et à son dépôt.

Consequently, the Assignee will be subrogated, in all the rights inherent to the Trademark, as they date back to its creation and its filing.

La Cessionnaire est notamment autorisée à utiliser la Marque, à procéder à son renouvellement, ainsi qu'à son dépôt en tous pays, à en concéder licence, à en disposer comme de chose lui appartenant et à l'exploiter comme bon lui semble. Elle est également autorisée à entreprendre, reprendre ou poursuivre tous actes et toutes procédures relatifs à la Marque, y compris les actes et procédures antérieurs à la cession.

The Assignee is especially authorised to use the Trademark, to proceed with its renewal as well as its filing in every country, to grant licences thereof, to dispose of it as a rightful owner and exploit it at its own discretion. It is also authorized to undertake, resume or pursue all acts and proceedings relating to the Trademark, including the acts and proceedings prior to the assignment.

Pour faire signifier et enregistrer le présent acte confirmatif ainsi que pour le faire notifier aux registres des marques concernés, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait.

For having this confirmatory deed served or registered as well as for having it recorded before the standing trademarks registries, all powers are granted to the holder of an original or an extract.

Fait en quatre originaux à Colmar,
Le 21.FEVRIER. 2013,

Made in four originals at Colmar,
On FEBRUARY 21ST. 2013,

pour la Cédante

pour la Cessionnaire

for the Assignor

for the Assignee

~~M. C. M. WEIL
 Administrateur Juridique
 28 rue de l'Industrie
 67300 SÉLIM
 03 88 53 33 10
 03 88 53 33 47~~

WOLFBERGER
 68420 ÉGUISSHEIM

WOLFBERGER
 68420 ÉGUISSHEIM

ACTE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Article L. 631-22 du Code de commerce

Du :

Fonds de commerce de la SA DOMAINE LUCIEN ALBRECHT

A :

**La Société Coopérative Agricole WOLFBERGER – Cave Vinicole
d'Eguisheim**



SMH AB

TRADEMARK
REEL: 005017 FRAME: 0176

ACTE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Article L. 631-22 du Code de commerce

Entre les soussignées :

- **La société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT**, société anonyme au capital de 500 000 euros, ayant son siège social 9 Grand Rue à 68500 ORSCHWIHR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° B 314 624 834,

En redressement judiciaire selon jugement de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de COLMAR du 11 septembre 2012,

Représentée par :

- **La SELARL CM WEIL & GUYOMARD**, Administrateur Judiciaire, ayant son siège 28 Rue de Lattre de Tassigny - 67300 SCHILTIGHEIM, prise en la personne de Maître Nathalie GUYOMARD

Agissant ès-qualité en vertu d'un jugement de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de COLMAR en date du 13 novembre 2012,

Ci-après dénommée « LE CEDANT » ou « la société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT »,
D'une part,

Et :

La Société WOLFBERGER - Cave Coopérative Vinicole d'Eguisheim, Société à responsabilité limitée coopérative - Société Coopérative Agricole à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° TI 775 642 275, ayant son siège social 6 Grand rue à 68240 EGUISHHEIM, représentée par Monsieur Hervé SCHWENDENMANN, Président, et Monsieur Bertrand DUFOUR, Directeur Général.

Ci-après dénommée « LE CESSIONNAIRE » ou « la société WOLFBERGER »,
D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Selon jugement du 11 Septembre 2012, la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de COLMAR a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT, exploitant le fonds de commerce de culture de la vigne, et a notamment :

- Constaté l'état de cessation des paiements,
- Ouvert une période d'observation,
- Nommé en qualité de Juge Commissaire, Monsieur ALADEL, et en qualité de Juge Commissaire suppléant, Monsieur HAAS,
- Nommé la SELAS KOCH & ASSOCIES, prise en la personne de Maître David KOCH, en qualité de Mandataire Judiciaire,
- Nommé la SELARL CM WEIL & GUYOMARD, prise en la personne de Maître Nathalie GUYOMARD, en qualité d'Administrateur Judiciaire, avec pour mission, outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, d'assister le débiteur pour tous les actes concernant la gestion du fonds de commerce,

SWA. NB M

Selon jugement en date du 13 novembre 2012 (**Annexe 1**), la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Colmar a arrêté le plan de cession de la société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT comme suit :

- La société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT cède les éléments corporels et incorporels de son fonds de commerce, conformément à l'offre de reprise, à la société WOLFBERGER moyennant le prix de 1.200.000,00 € répartis comme suit :
 - o Eléments incorporels : 500 000,00 € ;
 - o Eléments corporels : 700 000,00 € ;
- Le prix de cession a été payé par deux chèques de banque remis concomitamment à l'audience à hauteur de 1 200 000,00 € ;
- Le prix de cession des vignes à hauteur de 700 000,00 € sera affecté à chaque parcelle cédée au prorata de l'évaluation retenue par la SAFER ;
- Le prix de cession sera reversé à la Banque KOLB en sa qualité de créancier nanti à hauteur de 21 704,55 € moyennant renonciation au bénéfice de l'article L. 642-12 alinéa 4 du Code de commerce ;
- La société cède l'intégralité de son stock après inventaire contradictoire ;
- Le stock de crémant gagé au profit de BNP PARIBAS sera repris pour un montant de 100 962,00 € ;
- Le prix de cession des autres stocks sera fixé, après inventaire contradictoire, conformément à l'offre de reprise ;
- Le prix de cession sera payable comptant après inventaire contradictoire ;
- Ordonne le transfert, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du code du travail, de 6 contrats de travail mentionnés ci-dessous :
 - o Un caviste
 - o Un responsable commercial
 - o Un chef de culture
 - o Un salarié accueil
 - o Deux salariées viticoles
- Dit que la société WOLFBERGER reprendra l'intégralité des droits acquis par le personnel repris et notamment les congés payés, primes et tout autre élément de salaire sans prorata de la durée écoulée à compter de la cession ;
- Fixe la date d'effet de la reprise au 13 novembre 2012 ;
- Maintient en fonction la SELARL CM WEIL & GUYOMARD, prise en la personne de Maître Nathalie GUYOMARD, pour passer les actes nécessaires à la réalisation des opérations de cession ;
- Maintient en fonction Monsieur ALADEL en qualité de Juge Commissaire et Monsieur HAAS en qualité de Juge Commissaire suppléant.

CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - CESSION

La société DOMAINE ALBRECHT, représentée par la SELARL CM WEIL & GUYOMARD, agissant par Maître Nathalie GUYOMARD en sa qualité d'Administrateur, en application des dispositions de l'article L. 631-22 du Code de commerce et du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de COLMAR en date du 13 novembre 2012, cède en l'état et sans aucune garantie, à la société WOLBERGER, représentée par Monsieur Hervé SCHWENDENMANN et Monsieur Bertrand DUFOUR, ce qu'ils déclarent accepter es qualités, le fonds de commerce d'exploitation de tous vignobles, commercialisation des produits provenant de son exploitation, fabrication de boissons alcoolisées, négoce de vins, de foie gras, spécialités culinaires, pour lequel elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro B 314 624 834, composé des éléments suivants, à l'exclusion de tous autres éléments :

1.1. Fonds de commerce

1.1.1 Eléments incorporels

- la clientèle,
- le nom commercial et l'enseigne,
- les marques française, communautaire et internationale, notamment LUCIEN ALBRECHT, CREMANT D'ALSACE, WEID, CLOS DES RECOLLETS, CLOS HIMMELRICH, LE BANGARD, les dépôts nationaux aux Etats-Unis et à Hong-Kong de la marque « LUCIEN ALBRECHT (*Annexe 2*),
- les noms de domaine internet, notamment lucien-albrecht.fr, lucien-albrecht.com, et le site internet (*Annexe 7*)
- de manière générale, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

1.1.2 Eléments corporels/Actifs immobiliers

La totalité des parcelles de vignes propriété au Domaine Lucien Albrecht (environ 5 hectares) sises sur le territoire des communes d'Orschwihr, de Rorschwihr, de Saint-Hippolyte et de Rouffach sont cédées par le CEDANT au profit du CESSIONNAIRE selon acte authentique séparé à recevoir par Maître Claude HEITZ, notaire à 68000 COLMAR, 24 Avenue Poincaré.

1.2. Autres éléments repris

1.2.1 Stocks

A compter de la prise de jouissance, le CESSIONNAIRE reprend le stock attaché au fonds de commerce cédé selon inventaire contradictoire réalisé le 26 Novembre 2012 (*Annexe 3*).

1.2.2 Contrats

Conformément à l'article L. 642-7 du Code de commerce, le CESSIONNAIRE poursuit à compter de la date de prise de jouissance du fonds de commerce les contrats en cours :

- Commandes clients
- Contrats d'abonnements :
 - o Lignes téléphoniques n°03 89 76 95 18, (*Annexe 4*)
 - o Lignes télécopie n°03 89 76 20 22 (*Annexe 4*)
- Contrats d'agents commerciaux et contrats de distribution.

1.2.3 Personnel

A compter de la date de prise en jouissance, le CESSIONNAIRE poursuit six (6) des contrats de travail attachés au fonds de commerce présentement cédé.

La liste du personnel repris et les contrats de travail les concernant sont annexés aux présentes (**Annexe 5**).

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, le CESSIONNAIRE prend à sa charge et continue ces contrats de travail en cours au moment de son entrée en jouissance et ce, sans modification aucune.

A cet égard il s'engage à :

- Maintenir le salaire annuel et les avantages en nature correspondants,
- Maintenir l'ancienneté.

Le CESSIONNAIRE prend en charge les droits acquis par le personnel repris et notamment les congés payés, primes et tout autre élément de salaire sans prorata de la durée écoulée à compter de la cession.

Article 2 - ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de commerce présentement cédé appartient à la société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT pour l'avoir créé le 9 janvier 1979.

Article 3 - PROPRIETE ET JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE a la gestion effective du fonds de commerce présentement cédée depuis rétroactivement le 13 novembre 2012, l'activité-ayant été exercée entre ladite date et ce jour sous la seule responsabilité pleine et entière du CESSIONNAIRE, ce qu'il reconnaît expressément, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 642-8 du Code de commerce, sans aucun recours contre le CEDANT en raison notamment du passif qui pourrait être généré pendant cette période.

Le CESSIONNAIRE est propriétaire de l'Entreprise présentement cédée à compter de ce jour.

Le CESSIONNAIRE a donc droit de prendre le titre de successeur de la société DOMAINE LUCIEN ALBRECHT à compter de cette date, en ce qui concerne les éléments d'actif présentement cédés.

Article 4 - CHARGES ET CONDITIONS

La présente cession est consentie et acceptée sous les charges et conditions suivantes que le CESSIONNAIRE s'engage à exécuter et à accomplir.

Le CESSIONNAIRE devra :

- Prendre le fonds de commerce présentement cédé avec ses accessoires et dépendances, dans l'état où le tout se trouvera le jour de l'entrée en jouissance, sans garantie aucune de la part du CEDANT, et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ou diminution de prix ci-après fixé pour quelque cause que ce soit,
- Acquitter à compter de l'entrée en jouissance, les impôts, les contributions y compris la taxe professionnelle de l'année en cours, les taxes, droits et autres charges de toute nature auxquels l'exploitation du fonds vendu peut et pourra donner lieu, quand bien même ces impositions ou charges seraient encore au nom du CEDANT,

- Faire son affaire personnelle de toutes les charges de ville et de police afférentes à l'exploitation des éléments d'actif présentement cédée et fera son affaire personnelle de l'obtention de toutes autorisations administratives ou autres qui pourraient être nécessaire en raison de la présente cession et de l'exploitation du fonds cédé, le tout de manière que le CEDANT ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet,
- Exécuter, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, en lieu et place du CEDANT, toutes les charges et obligations lui incombant.
- Faire son affaire personnelle de toutes assurances contre l'incendie auprès d'une compagnie notoirement solvable. Il en paiera régulièrement les primes et cotisations à partir de la date d'entrée en jouissance, de manière à ce que le CEDANT ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet,
- Faire son affaire personnelle du règlement de toutes taxes ou cotisations sociales, fiscales ou parafiscales relatives à sa propre exploitation et la taxe professionnelle, le tout de manière à ce que la SELARL CM WEIL & GUYOMARD, ès qualité, ne soient ni inquiétée ni recherchée à ce sujet.
- Payer tous les frais, droits, émoluments des présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence.

Article 5 - PRIX

La présente cession des éléments incorporels et du stock est consentie et acceptée moyennant le prix de SIX CENT QUARANTE HUIT MILLE ET DEUX CENT DIX-NEUF EUROS Et SOIXANTE DIX-SEPT CENTIMES (648 219,77 €) se répartissant ainsi qu'il suit :

o Eléments incorporels :	500 000,00 €
o Stocks :	
▪ Crémant vrac : 60 384,00 €	
▪ Crémant bouteilles : 45 132,60 €	
▪ Autres vins : 42 703,17 €	
	148 219,77 €

Total :	648 219,77 €

La ventilation du prix est faite uniquement pour satisfaire aux prescriptions de l'article L. 1411-5 du Code de commerce et ne pourra être invoqué pour quelque cause que ce soit par l'une ou l'autre des parties, malgré les évaluations différentes qui pourraient résulter des pièces, documents ou expertises quelconques.

Article 6 - ENCAISSEMENT DES FONDS

Conformément au jugement du 13 novembre 2012 et aux dispositions de l'article R 631-42 du Code de commerce, l'intégralité du prix de cession du fonds a été payé au moyen de deux chèques de banque tirés sur la BECM et le Crédit Agricole établis à l'ordre de Domaine ALBRECHT, d'un montant de SIX CENT MILLE EUROS (600 000 €) chacun remis lors de l'audience du Tribunal de Grande Instance de Colmar du 13 novembre 2012 incluant ainsi le prix, à hauteur de 700 000 € (sept cent mille euros) des éléments corporels exclusivement composés d'actifs immobiliers (parcelles de vigne) dont la cession sera constatée par acte authentique ainsi qu'il est dit à l'article 1.1.2.

Le stock est payé ce jour par chèque d'un montant de CENT QUARANTE HUIT MILLE ET DEUX CENT DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE DIX-SEPT CENTIMES (148 219,77 €).

La SELARL CM WEIL & GUYOMARD donne bonne et valable quittance de ce paiement et le remettra à la SELAS KOCH & ASSOCIES qui le distribuera.

Il n'est pas constitué de séquestre, la SELAS KOCH & ASSOCIES, prise en la personne de Maître David KOCH, ès qualités, en faisant office dans le cadre de ses fonctions de mandataire judiciaire vis-à-vis des créanciers du CEDANT

Article 7 - DECLARATIONS

7.1. Sur le chiffre d'affaires et les résultats

Sous toutes réserves, le CEDANT déclare que les chiffres d'affaires et les résultats des derniers exercices ont été les suivants, au vu des éléments en sa possession :

Exercices clos le	Chiffres d'affaires HT	Résultats nets
31 décembre 2009	8 558 299 €	120 957 €
31 décembre 2010	10 722 704 €	16 163 €
31 décembre 2011	13 437 124 €	-392 957 €

7.2. Sur la documentation

Le CEDANT met ce jour à la disposition du CESSIONNAIRE, conformément à l'article L. 141-2 du Code de commerce, tous les livres de comptabilités relatifs à l'exploitation de ces dernières années. Il lui remet également l'ensemble des documents listés en (**Annexe 8**).

7.3. Sur les inscriptions de privilèges et nantissements

Un état de privilèges et de nantissement et de vendeur délivré par le Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR en date du 20 septembre 2012 est annexé aux présentes (**Annexe 6**).

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-12 du Code de commerce, le paiement complet du prix de cession emporte purge totale des privilèges spéciaux et nantissements s'il en existe.

7.4. Sur les formalités

Le CESSIONNAIRE devra remplir, dans les délais impartis par les dispositions légales, les formalités prescrites par la loi et toutes celles consécutives aux présentes qui seraient nécessaires.

Les formalités modificatives consécutives à la présente acquisition sur le Registre du Commerce et des Sociétés du CEDANT et du CESSIONNAIRE devront être effectuées, sous sa responsabilité, dans les deux mois de l'acte constatant la réalisation des présentes, et ce aux frais du CESSIONNAIRE qui s'y oblige expressément.

Les soussignées donnent pouvoir à la SELARL ORION – Avocats & Conseils, Société d'Exercice Libéral d'Avocats inscrite au Barreau de Strasbourg, agissant par Maître Pascal SCHMITT, à l'effet de procéder aux dites formalités, incluant celles à accomplir auprès de l'INPI en vue du transfert des marques.

7.5. Sur la décharge de responsabilité

Les soussignés reconnaissent que la SELARL ORION – Avocats & Conseils, Société d'Exercice Libéral d'Avocats inscrite au Barreau de Strasbourg, rédacteur des présentes, a rédigé les présentes au gré des parties et en exécution du jugement rendu le 13 novembre 2012. Ils déclarent la dégager de toute responsabilité quant à leurs déclarations et énonciations.

7.6. Sur le prix

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918 (article 1837 du Code Général des Impôts) que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

7.7. Sur la cession des actifs

Le CESSIONNAIRE déclare qu'il ne prévoit aucune cession d'actifs immobilisés dans les deux années suivant la présente cession.

Article 8 - DECLARATION DU CESSIONNAIRE

Le CESSIONNAIRE certifie sur l'honneur et sous son entière responsabilité d'être d'une totale indépendance à l'égard du ou des dirigeants du fonds de commerce en redressement judiciaire dont il s'agit.

Le CESSIONNAIRE affirme également que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu et qu'il n'est contredit par aucune contre-lettre contenant une augmentation de prix.

Article 9 - DECLARATIONS FISCALES

9.1 Taxe sur la Valeur Ajoutée

La présente cession comprenant divers éléments corporels (stocks) dont l'acquisition a donné lieu à récupération de la T.V.A. par le CEDANT, est exonérée de T.V.A. conformément aux dispositions de l'instruction 3A-6-90 du 22 février 1990.

Corrélativement, le CESSIONNAIRE prend l'engagement de soumettre à la T.V.A. la cession ultérieure de ces biens et de procéder, s'il y a lieu, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 du Code Général des Impôts» auxquelles le CEDANT aurait été tenu s'il avait continué à utiliser les biens. En conséquence, en cas de cession ultérieure de ces biens, la T.V.A. sera la charge du CESSIONNAIRE.

9.2 Enregistrement

La présente cession est soumise aux droits d'enregistrement prévus par à l'article 719 du Code Général des Impôts dans le mois de sa signature, aux frais et à la diligence du CESSIONNAIRE.

En conséquence, les droits d'enregistrement, calculés sur les seuls éléments incorporels, suivant le tarif applicable à ce jour, s'établissent comme suit sur le prix de cession de 500 000 euros :

Fraction du prix	Imposition	Assiette	Droits dus
< 23 000 €	0%	23 000 €	0 €
Entre 23 K€ et 200 K€	3%	177 000 €	5 310 €
> 200 000 €	5%	300 000 €	15 000 €
Montant total des droits			20 310 €

Article 10 - LITIGES

Tous litiges pouvant s'élever relativement à la présente cession et à son exécution seront soumis au Tribunal de grande instance de Colmar.

Article 11 - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seraient la suite et la conséquence, sont à la charge du CESSIONNAIRE qui s'y oblige expressément.

Article 12 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

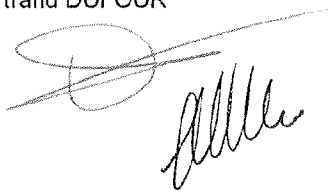
Pour le CEDANT : en l'Etude de la SELARL CM WEIL & GUYOMARD, Administrateur, demeurant à 28, rue De Lattre de Tassigny à 67300 SCHILTIGHEIM.

Pour le CESSIONNAIRE : en son siège social.

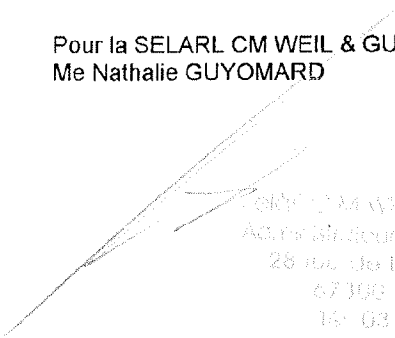
Pour les oppositions : pour la correspondance en l'étude de la SELAS KOCH & ASSOCIES - Mandataires Judiciaires, prise en la personne de Maître David KOCH, 4 rue du Conseil Souverain - 68000 COLMAR.

Fait à Colmar
Le 4 février 2013
En six (6) exemplaires originaux

Pour la société WOLFBERGER,
M. Hervé SCHWENDENMANN
M. Bertrand DUFOUR



Pour la SELARL CM WEIL & GUYOMARD,
Me Nathalie GUYOMARD



SELARL CM WEIL & GUYOMARD
Avocats Juristes et Juristes Associés
28 rue de Lattre de Tassigny
67300 SCHILTIGHEIM
Tél: 03 88 85 03 16
Fax: 03 88 81 67 47

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Jugement du TGI de Colmar du 13 novembre 2012
- Annexe 2 :** Extraits INPI relatifs aux marques les marques française, communautaire et internationale, notamment LUCIEN ALBRECHT, CREMANT D'ALSACE, WEID, CLOS DES RECOLLETS, CLOS HIMMELRICH, LE BANGARD, Certificats d'enregistrement de la marque « LUCIEN ALBRECHT » aux Etats-Unis et à Hong-Kong
- Annexe 3 :** Inventaire
- Annexe 4 :** Contrats d'abonnement téléphonique, télécopie
- Annexe 5 :** Contrats de travail du personnel repris
- Annexe 6 :** Etat des inscriptions de privilèges et nantissements
- Annexe 7 :** Contrats d'enregistrement des noms de domaine
- Annexe 8 :** Liste des éléments comptables, juridiques, techniques et sociaux

SM
2
NB

ANNEXE 2

**EXTRAITS INPI ET ATTESTATIONS
D'ENREGISTREMENT DES MARQUES**

576
ip 23

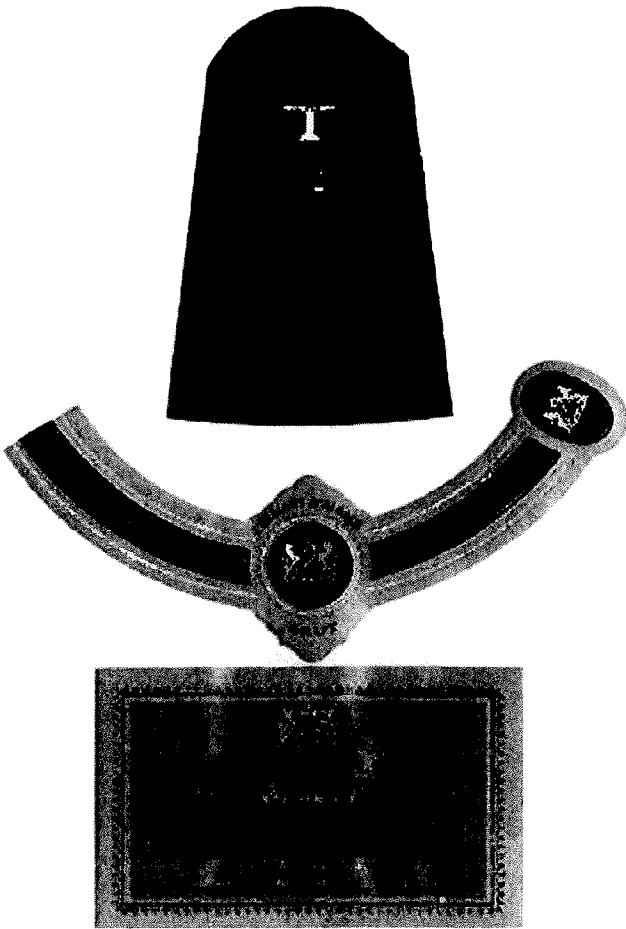


Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France

- Notice complète

Marque française



Marque : CRÉMANT D'ALSACE

Classification des éléments figuratifs : 29.02.00; 25.01.19; 19.08.01; 26.04.12; 25.01.05; 26.04.16; 24.01.03; 24.01.18

Classification de Nice : 33

Produits et services

- 33 Crémant d'Alsace (appellation d'origine contrôlée).

Déposant : DOMAINE LUCIEN ALBRECHT Société Anonyme, 9 Grand Rue, 68500
ORSCHWHR, FR (SIREN 314624834)

19/11/12

Résultat(s)

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES, 14 Bd Alfred Wallach, B.P. 1445,68071 MULHOUSE CEDEX, FR

Numéro : 3337503

Statut : Marque enregistrée

Date de dépôt / Enregistrement : 2005-01-28

Lieu de dépôt : I.N.P.I. STRASBOURG

Historique

- Publication 2005-03-04 (BOPI 2005-09)
- Enregistrement sans modification (BOPI 2005-26)

Source INPI

SM *NS* *SD*



Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : **déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque française

WEID

Marque : WEID

Classification de Nice : 33

Produits et services

- 33 Boissons alcooliques, à l'exception des bières

Déposant : DOMAINE LUCIEN ALBRECHT (SA), 9 Grand Rue, 68500 ORSCHWIHR, FR

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES SA, BP 1445, 68071 MULHOUSE CEDEX, FR

Numéro : 3183284

Statut : Marque enregistrée

Date de dépôt / Enregistrement : 2002-09-13

Lieu de dépôt : INPI STRASBOURG

Historique

- Publication 2002-10-18 (BOPI 2002-42)
- Enregistrement sans modification (BOPI 2003-08)

Source INPI

sub *M* *AB*



Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France

- Notice complète

Marque française

CLOS DES RECOLLETS

Marque : CLOS DES RECOLLETS

Classification de Nice : 33

Produits et services

- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières, des vins et des eaux-de-vie) ; vins d'appellation d'origine, eaux-de-vie d'appellation d'origine

Déposant : DOMAINE LUCIEN ALBRECHT, SA, 9 Grand Rue, 68500, ORSCHWIHR, FR (SIREN 314624834)

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES, BP 1445, 68071, MULHOUSE CEDEX, FR

Numéro : 3137857

Statut : Marque renouvelée

Date de dépôt / Enregistrement : 2001-12-19

Lieu de dépôt : STRASBOURG (CENTRE I.N.P.I.)

Historique

- Publication 2002-01-25 (BOPI 2002-04)
- Enregistrement avec modification (BOPI 2002-21)
- Renouvellement sans limitation Dossier no 2486769 du 2011-12-14 2012-02-10 (BOPI 2012-06)

Source INPI

SMK. AL AB



Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : **déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque française

CLOS HIMMELREICH

Marque : CLOS HIMMELREICH

Classification de Nice : 33

Produits et services

- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières, des vins et des eaux-de-vie) ; vins d'appellation d'origine, eaux-de-vie d'appellation d'origine

Déposant : DOMAINE LUCIEN ALBRECHT, S.A, 9 Grand Rue, 68500, ORSCHWIHR, FR (SIREN 314624834)

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES, BP 1445, 68071, MULHOUSE CEDEX, FR

Numéro : 3121866

Statut : Marque renouvelée

Date de dépôt / Enregistrement : 2001-09-20

Lieu de dépôt : STRASBOURG (CENTRE I.N.P.I.)

Historique

- Publication 2001-10-26 (BOPI 2001-43)
- Enregistrement avec modification (BOPI 2002-18)
- Renouvellement sans limitation Dossier no 2476945 du 2011-07-28 2011-09-23 (BOPI 2011-38)

Source INPI

Handwritten initials: SNT, M, DD



Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : **déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque française

Marque : LE BANGARD

Classification de Nice : 33

Produits et services

- 33 Vins et spiritueux, et autres boissons alcooliques (à l'exception des bières).

Déposant : LUCIEN ALBRECHT S.A, 9 Grand Rue,68500 ORSCHWIHR (dossier no 2387198), FR (SIREN 314624883)

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES S.A, BP 1445,68071 MULHOUSE CEDEX (dossier no 2387198), FR

Numéro : 98761898

Statut : Marque renouvelée

Date de dépôt / Enregistrement : 1998-11-26

Lieu de dépôt : STRASBOURG (CENTRE I.N.P.I.)

Inscription

- Retrait partiel no 276267 du 1999-04-26 (BOPI 1999-22)

Limitation : Retrait partiel En ce qui concerne les produits et services suivants : Classe 32 : Bières, eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques, préparation pour faire des boissons (à l'exception de celles à base de café, thé, cacao, et boissons lactées), boissons de fruits et jus de fruits, sirops.

Historique

- Publication 1999-01-08 (BOPI 1999-02)
- Enregistrement avec modification (BOPI 1999-48)
- Renouvellement sans limitation Dossier no 2387198 du 2008-10-14 (BOPI 2008-48)

Source INPI

51/2 1/1 0/1

Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : **déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque communautaire

Marque : LUCIEN ALBRECHT

Note : Caractères standards

Classification de Nice : 32 ; 33

Produits et services

- 32 Bières, eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).

Déposant : LUCIEN ALBRECHT S.A, 9, Grand Rue, 68500, Orschwihr, FR

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIÉS SA, 14, bd Alfred Wallach, 68071, Mulhouse Cédex, FR

Numéro : 774869

Statut : Enregistrement de la MC publié

Date de dépôt / Enregistrement : 1998-03-19

Date prévue pour l'expiration : 2018-03-19

Langue : Français (Langue de dépôt) Anglais (Deuxième langue)

Ancienneté

- FR (Enregistrement) 94517091 1994-04-20 (Dépôt) Admise

Historique

- Publication 1998-11-09 (1998/085)
- Enregistrement avec modification 1998-11-09 (1999-05-21)
- D.1 Renouvellement d'une marque
- Seniority - Claims of seniority

Source OHMI

SIA M N



Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : **déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque internationale

LUCIEN ALBRECHT

Marque internationale ne désignant pas la France

Marque : LUCIEN ALBRECHT

Classification de Nice : 32 ; 33

Produits et services

- 32 Bières, eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).

Déposant : LUCIEN ALBRECHT S.A., 9, Grand Rue, F-68500 ORSCHWIHR, FR

Adresse pour la correspondance : LUCIEN ALBRECHT S.A., 9, Grand Rue, F-68500 ORSCHWIHR, FR

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES Conseils en Propriété Industrielle, B.P. 1445 F-68071 MULHOUSE CEDEX, FR

Numéro : 628089

Date de dépôt / Enregistrement : 1994-12-02

Date prévue pour l'expiration : 2014-12-02

Pays désignés

- Benelux, Suisse, Chine, Allemagne, Fédération de Russie (Protocole)

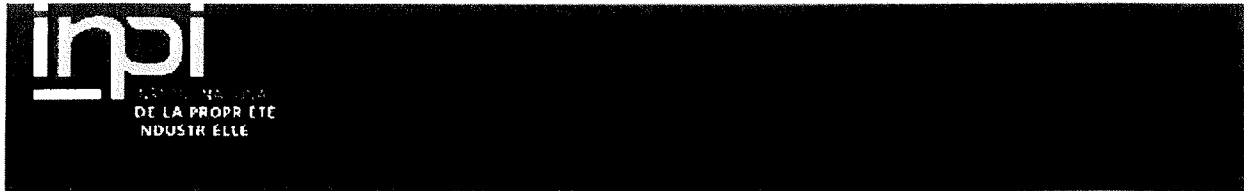
Dépôt origine : FR 1994-04-20 94 517 091 1994-04-20

Historique

- Enregistrement 1994-12-02 (Gazette 1994/12 du 1995-02-20)
- Renouvellement 2004-11-15 (Gazette 2004/42 du 2005-01-13)
- Désignations postérieures pour Chine, Fédération de Russie 2008-07-24 (Gazette 2008/35 du 2008-10-02)
- Refus partiel pour Fédération de Russie 2009-08-21 (Gazette 2009/37 du 2009-10-01)

Source OMPI

S. A. M. B. D.



Résultat(s)

8 résultats trouvés pour votre requête : **déposé par lucien albrecht, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque française

Marque : LUCIEN ALBRECHT

Classification de Nice : 32 ; 33

Produits et services

- Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.Boissons alcooliques (à l'exception des bières)

Déposant

- LUCIEN ALBRECHT, (dossier no 2262533), FR
- SA, 9 Grand Rue,68500 ORSCHWIHR (dossier no 2262533), FR (SIREN 314624834)

Mandataire : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES SA, BP 1445,68071 MULHOUSE CEDEX (dossier no 2262533), FR

Numéro : 94517091

Statut : Marque renouvelée

Date de dépôt / Enregistrement : 1994-04-20

Lieu de dépôt : STRASBOURG (CENTRE I.N.P.I.)

Historique

- Publication 1994-06-10 (BOPI 1994-23)
- Enregistrement sans modification (BOPI 1994-41)
- Renouvellement sans limitation Dossier no 2262533 du 2004-04-15 (BOPI 2004-25)

Source INPI



註冊證明書
《商標條例》(第 559 章)
CERTIFICATE OF REGISTRATION
Trade Marks Ordinance (Chapter 559)

茲證明下述商標之詳情於今日記入註冊紀錄冊:

I hereby certify that the Trade Mark with the following particulars has been entered in the register today:

商標編號: 301166625
Trade Mark No.:

商標:
Mark:

LUCIEN ALBRECHT

商標種類: Ordinary
Mark Type:

商標描述: N/A
Mark Description:

一系列商標: No
Series Mark:

擁有人姓名/名稱、
地址: LUCIEN ALBRECHT
9 Grand Rue,
Owner(s)' Name, 68500 ORSCHWIHR,
Address: FRANCE

擁有人的送達地址: IT&T International Patent And Trademark Agent Limited
Owner(s)' Address for 9/F, CLI Building,
Service: 313 Hennessy Road, Wanchai,
HONG KONG

類別及貨品/服務說明: Class 32
Class(es) & Specification(s): Beers, mineral and aerated waters and other non-alcoholic drink ;
fruit drinks and fruit juices; syrups and other preparations for
making beverages.

Class 33
Alcoholic beverages (except beers).

卸棄: N/A
Disclaimer:

限制: N/A
Limitation:

條件: N/A
Condition:

其他: N/A
Others:

註冊日期: 23 July, 2008
Date of Registration:

聲稱具有優先權的日期: N/A
Dates of Priority Claimed:

優先權申請編號: N/A
Priority Application No.:

優先權申請的
國家、地區、地方: N/A
**Country, Territory, Area of
Priority Applications:**

日期: 二〇〇九年二月十八日
Dated this 18 February, 2009

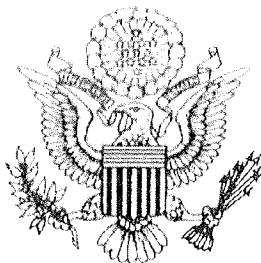


商標註冊處處長謝肅方
Stephen Selby
Registrar of Trade Marks

Note:

- 註冊由上述註冊日期起計為期 10 年。在該期間屆滿時，可再每次續期 10 年。
Registration is for a period of 10 years beginning on the date of registration. At the end of that period, it may be renewed successively for further periods of 10 years.
- 本證明書不可用於法律程序，或用以取得外地註冊。
This certificate is not for use in legal proceedings or for obtaining registration abroad.
- 本商標的擁有權如有改變，或擁有人的姓名/名稱及/或地址/送達地址改變，必須立刻向處長申請將改變註冊。
Upon any change of ownership of this trade mark, or change of name and/or address /address for service of the registered owner, application should AT ONCE be made to the Registrar to register the change.

The United States of America



CERTIFICATE OF REGISTRATION PRINCIPAL REGISTER

The Mark shown in this certificate has been registered in the United States Patent and Trademark Office to the named registrant.

The records of the United States Patent and Trademark Office show that an application for registration of the Mark shown in this Certificate was filed in the Office, that the application was examined and determined to be in compliance with the requirements of the law and with the regulations prescribed by the Commissioner of Patents and Trademarks, and that the Applicant is entitled to registration of the Mark under the Trademark Act of 1946, as Amended.

A copy of the Mark and pertinent data from the application are a part of this certificate.

This registration shall remain in force for TEN (10) years, unless terminated earlier as provided by law, and subject to compliance with the provisions of Section 8 of the Trademark Act of 1946, as Amended.



J. Todd Robinson

Acting Commissioner of Patents and Trademarks

572
264
Ab

Int. Cl.: 33

Prior U.S. Cls.: 47 and 49

Reg. No. 2,268,687

United States Patent and Trademark Office

Registered Aug. 10, 1999

**TRADEMARK
PRINCIPAL REGISTER**

LUCIEN ALBRECHT

LUCIEN ALBRECHT (FRANCE JOINT STOCK
COMPANY)
9 GRAND RUE
68500 ORSCHWIHR, FRANCE

FOR: ALCOHOLIC BEVERAGES, NAMELY,
WINE AND DISTILLED SPIRITS, BRANDY
SPIRITS, POTABLE SPIRITS AND DISTILLED
SPIRITS MADE FROM FRUITS, IN CLASS 33
(U.S. CLS. 47 AND 49).

OWNER OF FRANCE REG. NO. 94/517091,
DATED 4-20-1994, EXPIRES 4-20-2004.

THE NAME SHOWN IN THE MARK IDENTI-
FIES A PARTICULAR LIVING INDIVIDUAL,
WHOSE CONSENT IS OF RECORD.

SER. NO. 75-466,417, FILED 4-13-1998.

SUSAN LESLIE DUBOIS, EXAMINING ATTOR-
NEY